



Édito

Mars 2021

Après plusieurs années sous la même édition, c'est avec plaisir que la commission communication a décidé de retravailler notre bulletin communal. Désormais sa conception se fera entièrement à la mairie. Cette nouvelle version sera diversifiée tout au long de l'année. Aussi, depuis le mois de janvier, le site internet de notre commune est actif. Vous y trouverez, notamment, toutes les informations complémentaires concernant Lamballe Terre & Mer. N'hésitez pas à mettre le lien du site internet www.henansal.fr dans vos favoris pour suivre l'actualité de la commune.

Vous souhaitant une agréable lecture. Sylvie HERVO, Maire.

Les Brèves

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 Février 2021 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire.

-Accompagnement d'un avocat pour la gestion du sinistre concernant le foyer sportif

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les infiltrations d'eau et fissures au niveau du foyer sportif intérieur et extérieur ainsi que dans les vestiaires du rez-de-chaussée. Pour rappel : La réception des travaux a été effectuée le 30/09/2011 Madame Le Maire retrace au conseil les diverses interventions de la mairie.

Face au constat des dégâts :

1-L'assurance de la commune « GROUPAMA » a été contactée mais cette dernière ne veut pas prendre le dossier en charge car à l'époque aucune garantie dommages-ouvrages n'a été souscrite.

2-Voyant les délais, la mairie a contacté l'architecte et les assurances décennales du maçon et de l'entreprise de terrassement.

3-Le 07 Janvier 2021, une visite a eu lieu par l'expert de l'assurance du maçon.

4-Suite à cette dernière, l'entreprise « murprotect » a été contactée pour établir un devis pour la reprise des fissures mais cette dernière a estimé que l'ampleur des dégâts était trop importante pour intervenir.

Face à cette série d'impasses dans cette affaire et prenant en compte la gravité de l'état du bâtiment et le délai des décennales, Madame Le Maire souhaite confier le dossier à un avocat afin qu'il en assure la gestion et que les responsabilités de chacune des entreprises soit établie par le biais des procédures adaptées à la situation. Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre un avocat pour la gestion de ce dossier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à prendre un avocat pour la gestion de ce dossier.

Horaires d'ouverture de la Mairie:

- lundi de 8h30 à 12h30 / fermé
- mardi de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h00
- mercredi de 8h30 à 12h30 / fermé
- jeudi de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h30 / fermé

Permanence des élus :

tous les samedis matin de 10h30 à 12h00

L'agence postale est ouverte

tous les matins :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

-Aménagement d'un sentier sportif pluridisciplinaire : frais d'études

Madame le Maire rappelle au conseil que par délibération du 11 Janvier 2021 le conseil municipal avait accepté les honoraires de l'entreprise PLCE, 29 la Gesvais 22490 Plouer-Sur-Rance qui s'élevaient à 14 125€ HT pour :

- L'aménagement d'un sentier pour parcours sportif
- La réalisation d'un terrain de glisse type Pump track
- L'aménagement de zone agrès
- un Espace Pique-nique

Il s'avère que la réalisation d'un terrain de glisse type Pump track demande une connaissance spécifique pour l'élaboration des plans et c'est l'entreprise USE- PA des hibiscus, 3 Bis Rue des pavots - 56 230 QUESTEMBERG qui est spécialisée dans ce type de structure. Aussi l'entreprise PLCE propose de travailler avec l'entreprise USE pour le terrain de glisse type Pump track. L'ensemble du projet sera mené comme prévu par l'entreprise PLCE avec un appui de la société USE pour la partie terrain de glisse type Pump track.

Les frais d'études se répartissent comme suit :

- L'entreprise PLCE 29, la Gesvais - 22490 PLOUER: 10 750€ HT
- L'entreprise USE PA des hibiscus, 3 Bis Rue des pavots- 56 230 QUESTEMBERG : 6 000€ HT

Soit un montant total de 16 750€ HT soit 20 100€ TTC

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la répartition des frais d'études et leurs montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la rémunération de l'entreprise PLCE à PLOUER SUR RANCE-22490, 29, la Gesvais et de l'entreprise USE à QUESTEMBERG-56 230, PA des hibiscus, 3 Bis Rue des pavots qui s'élèvent respectivement à 10 750€ HT soit 12 900€ TTC et 6000€ HT soit 7 200€ HT.

-Plan de financement pour demander la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'aménagement d'un sentier sportif pluridisciplinaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune peut prétendre à la Dotation d'équipements des Territoires Ruraux pour le projet de l'aménagement d'un sentier sportif pluridisciplinaire.

L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipement des territoires Ruraux.

L'aménagement d'un sentier sportif pluridisciplinaire s'inscrit dans les opérations éligibles au titre « des équipements sportifs».

Pour constituer le dossier de la demande de la dotation, il est nécessaire d'établir un plan de financement.

Le projet est estimé à 155 875 €HT (hors frais d'études), le montant des subventions estimé est de 96 763€. Le reste à charge pour la commune doit être de l'ordre de 20 à 30 % du montant total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus.

-Attribution des subventions 2021 et prises de décisions

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu des demandes de subventions pour l'année 2021. Elle propose au conseil Municipal de définir les attributions et les montants accordés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide les attributions suivantes

Amicale Laïque	3 000 €	La Maison Escargot	150 €
Participation voyages scolaires diverses écoles	400 €	Association CLOE	150 €
Association Foncière de remembrement	10 000 €	Association Française des Sclérosés en Plaque	50 €
Société de chasse	500 €	SNSM	50 €
HDB Football Club	1 800 €	AFM Téléthon	100 €
Hand-Ball Club	1 800 €	Ligue contre le cancer	50 €
ES HENANSAL BASKET	1 800 €	Leucémie espoir 22	75 €
FNACA	100 €	Association Rêves de Clown	75 €
Ecole de théâtre	180 €	Les quatre vaux les mouettes	150 €
détente et création	250 €	ADMR Hénanbihen	200 €
Solidarité paysans Bretagne	80 €	MFR Guilliers	100 €
Bâtiment CFA Côtes d'Armor	100 €	Meilleurs apprentis des CA	50 €
La bretonne Gymnique Club	50 €	Total	21 260 €

-ASSOCIATION FONCIERE de REMEMBREMENT : Renouvellement des membres du bureau

L'Association Foncière comprend tous les propriétaires de parcelles remembrées et a pour but de prendre en charge et entretenir les chemins d'exploitation, les travaux d'amélioration foncière connexes au remembrement. L'association Foncière est propriétaire des chemins de remembrement et dispose d'un budget indépendant. Conformément aux articles R 133.1 à R133.6 du Code Rural relatifs aux Associations Foncières de Remembrement, le nombre total de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre qui constitueront le Bureau de l'Association est fixé à huit. Quatre membres sont à désigner par le Conseil Municipal, l'autre moitié par la Chambre d'Agriculture. Madame Le Maire rend compte qu'elle prendra l'attache de la Chambre d'Agriculture afin d'éviter qu'un ou plusieurs noms figurent simultanément sur les deux listes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents, le Conseil Municipal, désigne les quatre propriétaires suivants au bureau de l'Association Foncière, à savoir :

- Monsieur BAUDET Tanguy – La Malingeais – 22400 HENANSAL
- Monsieur HAMON Joël – La Motte Rouge – 22400 HENANSAL
- Monsieur LEMEE Serge – La Salle – 22400 HENANSAL
- Monsieur PIQUET Olivier – La Métairie Neuve - 22400 HENANSAL

-Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe et modification du tableau des effectifs

Madame Le Maire explique au conseil municipal que Madame LABBE Emilie, adjoint administratif au 3ème échelon sollicite son avancement de grade d'adjoint administratif principal 2ème classe. Celle-ci remplit les conditions pour en bénéficier car elle a été admise au concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe par le jury réuni le 06 Janvier 2021 et sa valeur professionnelle justifie un avancement de ce type.

Madame Le Maire demande au conseil de se positionner sur la création de ce poste et de fixer le nouveau tableau des effectifs présenté ci-dessous et de modifier celui fixé du 05 Octobre 2020

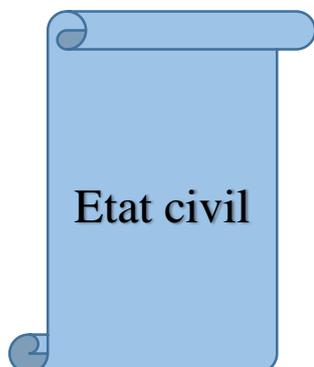
Filière administrative : cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux :	Filière technique : cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux :
Emplois à temps complet : Adjoint Administratif principal de 1ère classe : 1 Adjoint administratif principal de 2ème classe : 1 Adjoint Administratif: 1	Emplois à temps complet : Agent de maîtrise principal: 1 Technicien territorial : 1 Adjoint Technique principal 1ère classe : 2 Adjoint Technique principal de 2ème classe : 3 Adjoint technique:4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide, de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er Mars 2021.

Prochaine réunion de conseil : le 8 Mars 2021

Informations communales

- ▶ **Recensement militaire:** Nous rappelons que les jeunes garçons et filles **nés(e) en 2005** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile à partir du mois où ils atteignent leurs 16 ans. Apporter le livret de famille.
- ▶ **Espaces Jeu du RPAM lundi 8 et lundi 29 mars 2021** à la garderie périscolaire de 9H30 à 11H30.
- ▶ **Ludothèque Itinérante mercredi 3 mars et mercredi 7 avril 2021** à la salle multifonctions de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00.
- ▶ **Repas à emporter de l'Amicale Laïque le 26 mars 2021** : Plat et dessert au choix 11€ - A retirer à la salle des fêtes de 16h à 18h
Réservation auprès des enfants des 2 écoles. On compte sur votre participation.



Naissances :

- 👶 **Baptiste BAUDET** né le 19 janvier 2021, fils de Tanguy BAUDET et Emilie KERMEUR domiciliés « La Malingeais » à HENANSAL.
- 👶 **Louenn CARRE** née le 5 février 2021, fille de Tangi CARRE et Julie FOUTREL domiciliés « 34, lotissement de Bel Air » à HENANSAL.

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux bébés et félicitations aux parents

Décès :

- 🕊 **Monsieur FOURCHON Bernard**, domicilié « La Saudrais » à Hénansal est décédé le 23 janvier 2021.

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux familles

Annie BOURGAULT et ses enfants ; les enfants Fourchon et toute la famille vous remercient pour les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de Bernard FOURCHON

Remerciements

Informations diverses

- **Illuminations de Noël** : La société SEDI, BP72002 30702 UZES s'est déplacée pour proposer des idées en fonction de la configuration du bourg d'HENANSAL. La proposition visuelle et le devis sont en attente. Une autre société doit venir pour faire également une proposition. Les devis qui seront proposés tiendront compte des soldes.
- **Réhabilitation de la maison Gauthier** : La décision a été prise de reporter le projet en 2022 afin de prendre le temps de la réflexion, de lisser les investissements et de pouvoir prétendre aux subventions.
- **Choix des photocopieurs Mairie et école** : Lors du dernier conseil, il avait été demandé de voir auprès de d'autres fournisseurs pour l'achat ou la location de nouveaux photocopieurs à la mairie et à l'école. Après plusieurs consultations d'entreprises, il a été décidé de retenir l'entreprise BRS, 2 Rue Ampère ZA Les Hautières 22440 TREMUSON. Celle-ci faisant partie du SCA : un Groupement d'achat auquel la commune adhère, a revu ses prix. De plus, Cette entreprise est locale et a toujours donné satisfaction. La commune a opté pour l'achat du photocopieur de la mairie et de l'école pour un montant global de : 4660€ HT.
- **Fermeture de classe à la rentrée 2021-2022** : Une fermeture de classe était prévue pour le RPI HENANSAL-QUINTENIC à la prochaine rentrée scolaire (baisse des effectifs). Cette dernière n'aura pas lieu en raison du grand nombre de fermeture de classe sur notre secteur. Cependant, nous restons en alerte pour la rentrée 2022-2023 car les effectifs continuent de diminuer.
- **Plaintes liées aux travaux de RTE (éoliennes) sur la commune** : L'entreprise RTE va être contactée prochainement par la mairie afin de faire limiter la vitesse des véhicules sur les routes fortement fréquentées du fait des déviations.
- **Route des vaux** : Constat d'une détérioration importante de la route
- **Remise en état du terrain de foot** : Les mains courantes du terrain de foot ne sont plus aux normes, il est donc nécessaire de les changer. Elles seront remplacées en même temps que les travaux du sentier sportif.
- **ES HENANSAL Basket** : Les effectifs étant en baisse et afin de préserver l'activité du Basket, l'association a pour projet la fusion du club avec celui de PLUDUNO. Certains entraînements et matchs seront toujours sur le site de Hénansal.



Lamballe Terre & Mer

Économie : DDFIP - Mise en place d'accueils de proximité à Jugon-les-Lacs, Moncontour et Pléneuf-Val-André

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) des Côtes d'Armor vous informe de la mise en place, depuis début février 2021, d'accueils de proximité sous la forme de permanences sur les communes de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, Moncontour de Bretagne et Pléneuf-Val-André, assurées par des agents des Finances publiques. Il s'agit d'offrir aux usagers, dans trois domaines (fiscalité des particuliers, créances du secteur local, amendes) : une réponse aux questions les plus fréquentes (informations générales sur les impôts ou le paiement des créances locales ou des amendes) ; un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches en ligne (par exemple : aide à la création de l'espace particulier, à la déclaration en ligne, à l'utilisation de la messagerie sécurisée, la formulation d'une réclamation...), ou de leurs démarches effectuées sur papier (ex : assistance pour le remplissage des formulaires les plus courants) ; une orientation des usagers en cas de demande plus complexe devant être documentée et, le cas échéant une mise en relation avec le service compétent (Service des Impôts des Particuliers, Service de Gestion Comptable, Trésorerie) quand ce dernier doit être sollicité.

Infos Jeunes : *Missions argent de poche* - La Structure Information Jeunesse (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche. Modalités d'inscriptions : avoir entre 16 et 17 ans et habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. Retrait des dossiers d'inscription : à partir du 1er avril : SIJ de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor et dans les mairies de notre territoire ou en téléchargement sur lamballe-terre-mer.bzh ou sur le portail-activités-enfance-jeunesse

Les rendez-vous de la SIJ - Et si je préparais mon entretien pour 1 stage ou 1 job : Lundi 1er mars 2021 - de 14h à 15h30 – Lamballe-Armor

Et si je préparais mon 1er CV, ma 1ère lettre de motivation : Mardi 2 mars 2021 - de 10h à 12h – Lamballe-Armor

Et si je préparais mon entretien d'embauche : Mercredi 17 mars 2021 - de 14h à 15h30 – Lamballe-Armor

Forum des emplois saisonniers : Samedi 13 mars 2021 : Les métiers de la grande distribution, les services et l'agroalimentaire
Salle Rosiers-Camélias à Bréhand - Entrée libre - Sous réserve des conditions sanitaires à venir

*Pour plus d'informations sur les actualités de Lamballe Terre & Mer rendez-vous sur www.henansal.fr
ou sur www.lamballe-terre-mer.bzh*

**Date limite d'envoi d'article pour le
prochain numéro :**
19 mars 2021

**Imprimeur gérant : Sylvie HERVO,
maire de Hénansal**

Mairie de Hénansal
2 rue de la Mairie – 22400 HENANSAL
Tél. : 02 96 31 50 02
Mail : commune.henansal@wanadoo.fr
www.henansal.fr